

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	75 (1946)
Heft:	13
Artikel:	Louis d'Affry (1743-1810)
Autor:	Diesbach, Fred de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040680

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Louis d'Affry

(1743 - 1810)

De tous les grands Fribourgeois, Louis d'Affry, avoyer de Fribourg et Landamann de la Suisse, est l'un des plus mal connus. L'histoire a, jusqu'ici, fait une sorte de silence autour de sa mémoire. Pas un ouvrage ne lui a été consacré. Pourquoi donc a-t-on méconnu son œuvre et sa personne ? Pour deux raisons. D'abord, parce qu'il appartient à une époque ingrate sur laquelle on n'aime sans doute pas à reporter ses souvenirs. Ensuite, parce qu'il s'est entouré lui-même d'un voile de discrétion et de mystère. Il a dû lutter en secret et gouverner dans la solitude. D'où l'ignorance de ses contemporains, et à plus forte raison des générations du XIX^e siècle, quant à son rôle et à sa véritable personnalité. Celle-ci est restée enfouie dans sa correspondance et dans les témoignages de sa famille et de ses amis. Il s'agissait donc de l'en dégager, afin de rendre une place à cet homme éminent qu'on a regardé comme le sauveur de la Suisse et le « père de la patrie ».

*

Louis d'Affry est né à Fribourg, le 8 février 1743. Il descendait d'une ancienne famille, originaire du village d'Avry-sur-Matran. Jusqu'à l'âge de dix ans, l'enfant resta dans sa ville natale. Puis son père, lieutenant-général au service de la France et commandant le régiment des Gardes suisses, le fit venir à Paris où il acheva son éducation, au Collège Louis-le-Grand. A quinze ans, il entre au régiment des Gardes comme enseigne et commence sa carrière militaire. Il participe à la guerre de sept ans et fait la campagne du Rhin. Puis il monte en grade, devient capitaine, brigadier, puis maréchal de camp (1784). En 1789, il est envoyé à Grenoble à la tête de deux régiments suisses, pour y réprimer les émeutes révolutionnaires. En 1791, il commande les troupes françaises stationnées dans le département du Haut Rhin. En 1792, il est en congé lorsque se consomme le massacre des Tuileries. Son père y échappe par miracle et rentre dans notre pays, où il meurt peu après. Louis d'Affry, chef de famille, se retire avec sa femme et ses cinq enfants dans une petite propriété, à Presles, près de Morat, où il attend les événements.

La situation évolue. Notre pays, déjà gravement menacé par la révolution, se trouve envahi en 1798 par les armées françaises. D'Affry est rançonné, comme tous les autres patriciens, exclu du pouvoir ; il était sous l'ancien régime, membre du conseil des deux-cents. Il n'exerce donc aucune fonction dans le gouvernement de la République helvétique. Mais en 1797, il fait une rencontre qui décide tout à coup de son avenir : le général Bonaparte, traversant la Suisse pour se rendre au congrès de Rastadt, passe à Morat, où d'Affry se trouve sur son passage et lui explique sur les lieux le déroulement de la bataille. Désormais, son opinion est faite. Sa carrière politique va commencer.

Mais en Suisse l'anarchie et la misère sont au comble. Les coups d'Etat se succèdent. La guerre a ruiné le pays qui n'aspire plus qu'au repos et qu'au retour à l'ancien état de choses. Lorsqu'en 1802, Bonaparte, devenu Premier Consul, retire ses troupes, le pays se soulève et chasse le gouvernement helvétique.

C'est alors qu'intervient la médiation. Les cantons, les villes et l'ancien Sénat helvétique envoient à Paris leurs députés pour discuter une nouvelle constitution. Parmi eux, se trouve Louis d'Affry.

Il s'impose aussitôt à ses collègues et devient l'un des chefs du parti fédéraliste. En mars 1803, il rentre au milieu de l'enthousiasme général. Il est Landamann de la Suisse, en même temps que premier avoyer de Fribourg, canton directeur. Et aussitôt, il se met à l'œuvre. Il s'agit d'abord de relever les ruines et d'accréditer le nouveau régime, puis d'obtenir l'évacuation du territoire. La première diète se réunit à Fribourg en juillet. D'Affry la préside avec sagesse et fermeté. Lorsqu'il se retire à la fin de 1803 pour remettre les fonctions de Landamann à son successeur, l'avoyer de Watteville, le canton est relevé. La Suisse est tranquille et prospère.

A partir de ce moment, Louis d'Affry reste l'un des personnages les plus marquants de notre politique. Il reste avoyer de Fribourg en 1804 et député de son canton à la Diète de Berne. Il est envoyé à Paris pour complimenter l'empereur Napoléon et assister aux fêtes du couronnement. Il est devenu notre diplomate attitré et il est chargé comme tel de toutes les missions délicates. En 1805, la guerre éclate entre la France et l'Autriche. D'Affry part pour Strasbourg, où il rencontre Napoléon et lui demande de garantir la neutralité suisse. En 1809, Louis d'Affry devient de nouveau landamann de la Suisse. Il domine une situation difficile et fait occuper toute notre frontière orientale. Une fois de plus, nous échappons au conflit. En 1810, il retourne à Paris féliciter l'empereur de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. A son retour, il meurt subitement à Fribourg, le 26 juin 1810, âgé de 67 ans.

*

D'Affry était Suisse, par sa naissance, mais Français par l'éducation qu'il avait reçue et la carrière qu'il avait exercée. D'où sa conviction que la Suisse ne pouvait durer et se maintenir que par l'appui de la France. Celle-ci, après avoir été une puissance révolutionnaire, dominait tout le continent européen, et, d'abord l'Allemagne et l'Italie. Notre pays était donc enclavé dans les possessions françaises. La seule politique possible était, à cette époque, de chercher un accord et d'harmoniser, comme d'Affry l'écrivit à la fin de 1804 « l'intérêt conjoint, bien que distinct » des deux peuples. Ce fut son œuvre. S'il l'entreprit, c'est par inclination personnelle, c'est aussi par le sentiment qu'il avait des réalités et par là, il fut un grand politique. Il ne voyait que le possible et, là où le bien ne pouvait être souhaité, il ne visait qu'au moindre mal.

Nous touchons ici la note dominante de son caractère. C'est la sagesse. Il y joignait l'intelligence, la finesse, le tact et le savoir-faire, et une politesse, une urbanité sans défaut. On le voit s'appliquer à se tenir au-dessus des partis, à épargner ses adversaires, à protéger jusqu'à ses ennemis. Il a été bon, indulgent et compréhensif dans cette époque de fanatisme et d'horreurs qui ressemble beaucoup à la nôtre. Toutes les louanges sont unanimes sur sa patience, sur la dignité de son maintien et de sa vie privée : bon père, bon époux et d'abord bon fils. Son testament et ses papiers intimes montrent en lui un grand chrétien, mais sans ostentation, sans bigoterie. Il a toujours cherché à découvrir, puis à épanouir le mérite, où qu'il le trouvât. Il a veillé avec sollicitude sur le déve-

loppement des lettres et des arts, porté au loin la réputation de Fribourg, qui, sous sa direction, était une capitale. Il importe que les enfants de ce pays sachent cela et qu'ils n'oublient point que d'Affry a su aider deux de nos plus grands éducateurs, Pestalozzi dont nous célébrons cette année le bi-centenaire et le P. Grégoire Girard.

Louis d'Affry a été libéral, non point par ses opinions, mais par son tempérament et par son attitude. Il fut modéré, passionément épris de justice, et c'est par là qu'il doit nous être un modèle.

*

Or, les historiens du siècle passé n'ont pas compris sa position. Ils ont critiqué son œuvre et discuté sa personne, lui reprochant d'avoir soumis la Confédération à l'Empire français et de l'avoir humiliée. Ici s'impose une remarque essentielle : la dépendance où notre pays était tombé ne fut pas l'œuvre de d'Affry, ni de ses amis politiques, mais de ceux que, par un contre-sens énorme, on appelle les « patriotes ». Ce furent les membres du club helvétique de Paris et tous les sympathisants que la révolution avait en Suisse. Pour renverser l'ancien régime, ces hommes n'ont pas hésité à faire intervenir l'étranger et à faire pénétrer sur notre territoire les armées françaises. L'invasion est l'œuvre de Laharpe et de Pierre Ochs. Lorsqu'elle fut accomplie, s'instaura un gouvernement de « collaborateurs ». La médiation n'est venue qu'ensuite. Elle a trouvé cette situation établie. La Suisse était occupée lorsque d'Affry arriva au pouvoir.

Mais lui, du moins, s'il n'a pu nous rendre la force et l'indépendance, a toujours défendu et su faire prévaloir le point de vue helvétique. Il n'était pas en son pouvoir de nous affranchir de la tutelle qui pesait sur notre politique. Mais il a toujours sauvé l'essentiel. Tous ses écrits et ses actes en font foi.

D'abord, il s'agissait d'éviter l'annexion à la France, qui était une menace perpétuelle et que Napoléon eût décidée au moindre fléchissement, au plus insignifiant désordre. D'où la nécessité de maintenir un gouvernement solide et fort et d'user de l'autorité. Au début, d'Affry reçut même les pleins-pouvoirs. C'est un fait unique dans l'histoire de la Suisse.

Ensuite, il fallait garder la neutralité, pour nous éviter d'être entraînés dans la guerre. Pour cela, exercer une vigilance exacte, et surveiller la presse, afin de mener l'opinion. D'Affry, Watteville et Reinhard sont les trois hommes auxquels nous devons d'avoir pu rester indemnes et de n'avoir pas été en 1805 et en 1809 sur le théâtre des opérations.

Enfin, il importait de sauvegarder, autant que possible, notre bien-être et notre situation économique. Sans doute, la Suisse a souffert de 1803 à 1813. Elle a subi les conséquences d'un « blocus continental » qui fut assez semblable à celui que nous avons connu pendant la dernière guerre. Elle a manqué de sucre, de café, d'épices, de textiles surtout, qui étaient les matières premières indispensables à ses industries. Elle a même frisé la famine. Mais elle n'est point morte de faim, comme d'autres peuples, grâce à l'énergie, à la persévérance de ses hommes politiques et de ses diplomates. Elle a donc pu tenir et durer. Ce résultat est l'œuvre de l'Affry et des Landamanns qui furent ses successeurs et ses appuis.

Louis d'Affry dut céder, sans doute, maintes fois, aux pressions de la France, mais il ne céda jamais qu'en désespoir de cause, et lorsqu'il n'y avait pas moyen

d'agir autrement. Il donnait, lorsqu'il fallait donner, mais c'était le moins possible. Il se soumettait, lui et son pays, lorsqu'il devait absolument se soumettre. Mais il ne fut jamais servile ni intéressé. Pour le juger équitablement, il faut le remplacer dans son milieu et dans son époque et le comparer à ses contemporains. Les uns sont révolutionnaires et complètement dominés par une idéologie étrangère. Les autres, réactionnaires et préférant leurs intérêts particuliers à l'intérêt national. D'Affry sut se tenir aussi éloigné des uns que des autres. Il est resté dans sa politique du juste milieu, sans verser dans aucune des erreurs des factions de droite ou de gauche. Sa position lui est dictée par le bien public et il eut toujours le souci de sauvegarder les valeurs proprement suisses : « Sans cet esprit national, toute confédération est impossible, écrivait l'historien Jean de Muller ; sans lui, nous ne sommes pas un peuple, ou nous ne sommes que le dernier et le plus faible des peuples. Ce n'est ni sur son territoire, ni sur sa puissance, ce n'est pas non plus sur son bonheur que se fondent la durée et le nom d'un peuple, mais sur l'indestructibilité de son caractère national. » Le grand mérite du Landamann d'Affry est d'avoir fait renaître et d'avoir maintenu cet esprit suisse et ce caractère national.

*

Après avoir constaté ce qu'il a fait pour la Suisse, voyons encore quelle fut sa sollicitude pour son canton et pour Fribourg, sa ville natale. Louis d'Affry, par sa famille et ses antécédents, par son milieu, fut un terrien, un campagnard, profondément attaché au pays qui l'avait vu naître. D'où une fidélité inaltérable envers sa terre. Il ne l'oublie jamais. Il y pense sans cesse. Il l'a toujours présente à son esprit et à son cœur, en quoi il peut nous être un modèle. En 1792, par exemple, il se trouve à Paris, en pleine tourmente révolutionnaire et songe avec nostalgie à ses prés, à ses champs, à ses bois : « J'espère bien, écrit-il à sa sœur, que les foins de Presles-dessous ne se feront pas sans moi. » Et, en effet, il rentrera : « Lorsque l'orage politique l'eût jeté dans sa patrie, dira le P. Girard, n'eût-on pas dit qu'il ne l'avait jamais quittée ? » En 1804, en ambassade dans la capitale française, menant la vie la plus brillante, invité aux dîners les plus somptueux, il ne pense qu'à revenir pour manger une poule au riz avec sa famille. C'est un des traits les plus sympathiques et les plus attachants de son caractère de ne jamais se laisser griser et de ne point oublier les siens. Il se montre extrêmement détaché des honneurs, des richesses. Il quitte tout à coup sa carrière militaire, sa situation, sans un mot d'amertume et reprend les habitudes ancestrales et l'existence modeste du petit propriétaire : « Il fallait le voir avec sa femme et ses enfants dans leur bicoque champêtre de Presles, près de Morat, écrit à son sujet un émigré, le mémorialiste Norvins. On l'aurait pris pour un cultivateur, de père en fils. Jamais métamorphose ne me frappa davantage, moi qui, leur voisin à Paris, les y avais connus si grandement établis. Ils avaient le bon esprit de prendre le village aussi à cœur qu'ils avaient pris la ville et la cour, et le grand talent d'être également bien placés dans deux positions si différentes. »

De tels sentiments devaient inciter Louis d'Affry à se consacrer à la restauration de son canton. Lorsqu'il fut élu avoyer, en avril 1803, celui-ci n'était plus un Etat. Il était une simple circonscription administrative, placée sous l'autorité d'un préfet national et d'une chambre de six commissaires. Il s'agissait donc, en vertu de l'acte de médiation, de reconstituer un gouvernement : grand

et petit conseil, tribunal d'appel. Dans une proclamation, datée du 18 avril, d'Affry s'adressa aux habitants du canton : « Nous aurons pour guide l'expérience de cinq ans de révoltes, pour but, notre bonheur. Rétablir l'ordre, arrêter les progrès de l'immoralité seront nos plus sûrs moyens. Dépouillez-vous, chers concitoyens, de cet esprit de parti qui ulcère les coeurs et aigrit les esprits ; renoncez aux divisions intestines qu'enfanta l'égoïsme pour votre perte, abandonnez ces passions haineuses qui déshonorent le citoyen et dénaturent son caractère. »

Aussitôt d'Affry et son petit conseil se mirent au travail. Ils firent adopter ce que l'on appela les « lois organiques ». Le territoire cantonal fut divisé en cinq districts et administré par vingt et un lieutenants de gouvernement. Un conseil des mœurs fut institué dans chaque paroisse. Un conseil éducatif surveillait l'instruction. Une commission de censure veillait à interdire la diffusion des ouvrages contraires à la morale. Les maisons religieuses qui avaient été fermées ou dépossédées rentrèrent dans leurs biens. Celles qui avaient été détruites, comme le couvent des Ursulines, reçurent une indemnité convenable. Le nouveau gouvernement rapporta la loi de 1798 qui interdisait aux communautés religieuses de recevoir désormais des novices.

D'Affry nomma un secrétaire d'Etat et un grand sautier, puis, en 1804 un inspecteur des bâtiments et des routes, ainsi qu'un archiviste, enfin, un capitaine général investi du commandement de la force armée. L'acte de médiation n'autorisait les cantons qu'à posséder un contingent de 200 hommes en temps de paix. On tourna la difficulté en créant un corps franc de trois compagnies — artillerie, grenadiers, chasseurs à pied — plus un petit escadron de hussards. C'était peu, mais enfin c'était quelque chose.

Grâce aux efforts persévérandts de son gouvernement, le canton s'était relevé de ses ruines. Il put bénéficier de l'ordre et de la sécurité qui sont les conditions indispensables à la prospérité. Malgré les difficultés et les épreuves qui devaient être surmontées encore, le canton put vivre et durer jusqu'en 1813, c'est-à-dire jusqu'à la restauration. C'était là, dans des temps troublés où l'Europe était dévastée par les guerres continues et par l'occupation militaire, un avantage inappréciable.

*

Le 29 juin 1810, le peuple fribourgeois conduisit Louis d'Affry à sa dernière demeure. Il fut inhumé dans le caveau de famille qui se trouve dans la sacristie de l'église des Cordeliers. Une plaque tombale perpétue son souvenir. Le temps a passé et avec lui s'efface l'image de celui qui fut le premier Landamann de la Suisse. Par les services qu'il a rendus, cet éminent Fribourgeois mérite cependant l'estime et la reconnaissance de sa patrie. Il doit être connu et révéré par la jeunesse, car il est un de nos grands hommes. Il est donc équitable que Fribourg lui réserve une place et qu'elle élève dans son cœur un autel à sa mémoire.

FRED DE DIESBACH.